

Paris, le 12 décembre 2023

## La CADES reste le premier émetteur social en 2023

- **La CADES a émis 22,2 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme en 2023 sur les marchés internationaux**
- **Un fort intérêt auprès des marchés financiers internationaux, et notamment des investisseurs ESG (55,3 %)**
- **Un programme de financement indicatif d'un montant de 20 milliards d'euros à moyen et long terme prévu en 2024**

**La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, dresse le bilan de l'année 2023 écoulée et annonce son programme de financement indicatif pour l'année 2024.**

*« En 2023, nous avons mené avec succès notre programme de financement et levé auprès des marchés de capitaux internationaux plus de 22 milliards d'euros, traduisant le fort intérêt que portent les investisseurs, notamment ESG, pour nos émissions sociales », a déclaré Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'administration de la CADES.*

### **En 2023, 22,2 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis sur les marchés internationaux**

En 2023, la CADES a réalisé un programme à moyen et long terme d'un montant de 22,2 milliards d'euros.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la reprise par la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale qui avait été votée par le Parlement en août 2020 et qui avait fait l'objet d'un premier transfert de 20 milliards d'euros au second semestre 2020, d'un transfert de 40 milliards d'euros en 2021 et en 2022 puis d'un transfert de 27,2 milliards d'euros en 2023.

Sur l'année, la CADES a réalisé un programme incluant six emprunts de référence sous format social (3 emprunts en euros et 3 en dollars) pour un montant total de 22,2 milliards d'euros, pour des maturités allant de 3 à 8 ans.

Le programme d'émissions sociales a généré un fort intérêt auprès des marchés financiers internationaux, et notamment des investisseurs ESG qui ont largement souscrit, à hauteur de 55,3%, aux émissions proposées par la CADES au cours de l'année, d'après l'estimation qu'en font les banques ayant dirigé le placement des emprunts. Ce taux, en hausse de 2,3 points par rapport à 2022, atteint ainsi le plus haut niveau depuis la création du programme d'obligations sociales par la CADES.

Au 31 décembre 2023, les 27,2 milliards d'euros prévus par le décret du 11 janvier 2023<sup>1</sup> au titre des

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000046971855>

opérations de reprise de dette auront été versés à l'ACOSS (la dernière tranche de ce versement est intervenue le 20 novembre 2023). A cette date, ce seront ainsi 242,6 milliards d'euros de dette sociale qui auront été amortis par la CADES sur les 387,7 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 27,2 milliards d'euros au titre de 2023).

Enfin, en juillet 2023, la CADES a publié, conformément au cadre d'émissions sociales mis en place en août 2020 et à ses engagements de transparence, le rapport d'allocation et de performance des émissions sociales réalisées en 2022.

### **En 2024, un programme de financement indicatif de 20 milliards d'euros à moyen et long terme**

L'objectif d'amortissement de la CADES voté par le Parlement, dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2024, a été fixé à 16 milliards d'euros pour 2024.

Un décret précisera les dates et tranches relatives aux opérations de reprise de 8,8 milliards d'euros par la CADES en 2024, permettant de clôturer le financement de la reprise de dettes de 136 milliards d'euros de dette sociale qui avait été votée par le Parlement en juillet 2020.

Pour financer la reprise de dette, le programme de financement indicatif pour 2024 pourrait inclure jusqu'à 20 milliards d'euros d'émissions d'emprunts de référence en euros et en dollars, d'emprunts de diversification sous forme d'abondements de souches existantes et d'emprunts dans d'autres devises. Le financement sera complété par l'émission, sur les marchés de court terme, de papiers commerciaux.

### **À propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Santé et de la Prévention, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis. Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

### Contact CADES

Geneviève GAUTHEY  
Secrétaire générale  
Tél. : 01 40 04 15 41  
genevieve.gauthey@cades.fr

Maelle VIALE  
Chargée de communication  
Tél. : 01 40 04 15 37  
maelle.viale@cades.fr

### Contact SEITOSEI.ACTIFIN

Relations presse  
Isabelle DRAY  
Tél. : 01 56 88 11 29  
idray@actifin.fr

Alexandre COMMEROT  
Tél. : 01 56 88 11 18  
acommerot@actifin.fr